

wanze

2020

Une énergie positive pour demain...

Comment faire fondre ses factures énergétiques ?



L'efficacité énergétique permet de consommer moins d'énergie sans rien changer à votre confort.

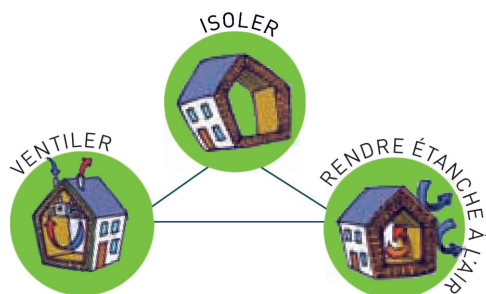
Ce fascicule vous permet de réaliser de réelles économies en monnaie sonnante et trébuchante, grâce à des petits gestes simples ou de petits investissements.

Alors, soyez prêts à changer vos habitudes en commençant par des solutions simples à mettre en œuvre!

ISOLATION

Pourquoi faut-il isoler ?

- Isoler, c'est réduire les déperditions de chaleur et donc sa facture de chauffage
- En cas de remplacement du système de chauffage, isoler permet aussi de placer un système moins puissant et donc moins coûteux
- Isoler, c'est augmenter son confort de vie
- Isoler permet de garder les parois intérieures plus chaudes en hiver et de conserver la fraîcheur en été
- Isoler, c'est réduire la pollution liée au système de chauffage. Cela préservera notre environnement
- Isoler, c'est donner de la valeur à son habitation

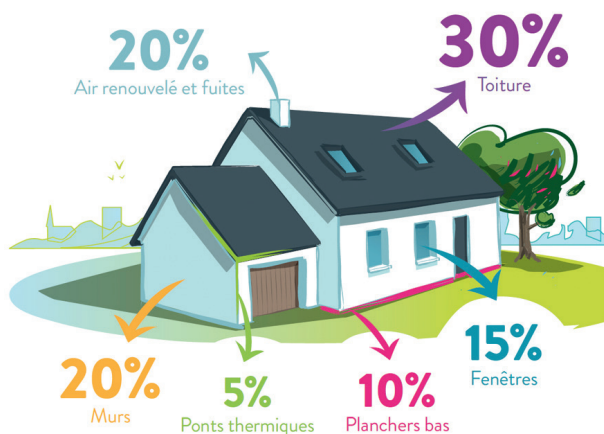


En pratique, isoler une maison, c'est lui ajouter des "épaisseurs" comme lorsque vous mettez un gros pull en hiver, mais il ne faut pas oublier de la rendre étanche à l'air, tout en veillant à la ventilation !

Que faire et comment ?

- Faites la chasse aux courants d'air (20% des déperditions calorifiques), c'est par exemple placer un bourrelet en bas des portes
- Améliorez l'étanchéité des châssis de fenêtre (ex : adhésif, mousse, joints autocollants, etc.)
- Isolez les conduites de chauffage dans les locaux non chauffés
- Isolez la toiture : comme la chaleur monte, les plus grandes déperditions de chaleur se font par le toit. Il est alors important d'isoler le toit ou le plancher de votre grenier si celui-ci ne fait pas partie de votre espace de vie

- Isolez le sol en isolant le plafond de la cave par exemple
- Isolez les parois entre les locaux de vie et le garage ou la buanderie
- Remplacez les châssis de fenêtre et les vitrages surtout s'il s'agit de simple vitrage
- Isolez les murs extérieurs :
 - >>> **Isolation par l'extérieur** : plus efficace et plus économique. Cela modifiera l'aspect extérieur de votre habitation et nécessite un permis d'urbanisme (informations au service urbanisme de la commune)
 - >>> **Isolation par l'intérieur** : mise en œuvre complexe qui nécessite les conseils d'un professionnel



IMPORTANT !

Une attention particulière doit être apportée au choix des matériaux isolants et à leur épaisseur, au placement de ceux-ci en évitant les problèmes de condensation et les ponts thermiques ainsi qu'à la ventilation correcte du logement.

De nombreux critères entrent en ligne de compte.

Prenez contact avec votre conseillère en énergie pour un premier conseil ou avec un conseiller du Guichet Energie proche de chez vous (coordonnées en p.8).

CHAUFFAGE

Chauffer est nécessaire pour obtenir un confort thermique et pour conserver durablement son habitation. La facture énergétique d'un ménage wallon s'élève en moyenne à 2400 € par an dont 1400 € (58%) liés au chauffage¹. Il est possible de diminuer sa facture de chauffage à moindres frais !

Que faire et comment ?

- Evitez de surchauffer son logement : réduire la température de 1°C permet 7% d'économie d'énergie
- Diminuez le thermostat pendant la nuit (18°C dans les chambres et 16-17°C dans les pièces inoccupées), pendant les absences et également durant l'aération des pièces. L'aération permet l'évacuation de l'air pollué et de l'humidité (ouverture des fenêtres en grand, 15 minutes maximum)
- Purgez et dépoussiérez les radiateurs, et faites un entretien de votre chaudière (le rendement d'une chaudière non entretenue peut être diminué de 20% par rapport à son rendement maximal)
- Veillez à dégager les sources de chaleur pour la bonne circulation de l'air chaud dans la pièce
- Pensez à couper "l'effet cheminée", qui va constamment exporter les calories vers les points hauts du bâtiment (fermeture des portes d'accès à l'étage par exemple)
- Veillez à maintenir les tentures fermées contre le mur pour éviter une déperdition de chaleur par les fenêtres
- Placez des panneaux réflecteurs (isolant + aluminium) entre les murs extérieurs et les radiateurs
- Pensez à remplacer votre vieille chaudière



Conseil : Pour éviter les accidents, veillez à bien ventiler le local où est installée votre chaudière

¹ Bilan énergétique de la Wallonie 2013. Secteur domestique et équivalents ; Décembre 2015.

EAU CHAUDE SANITAIRE



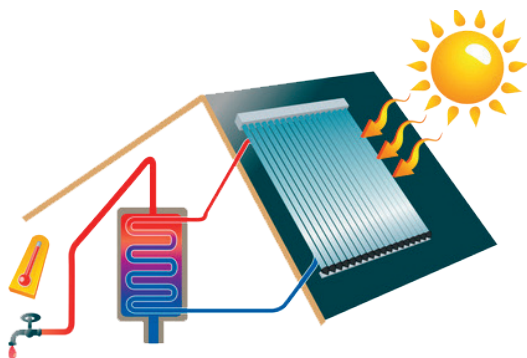
La consommation d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) se situe entre 40 et 80 litres par personne et par jour; soit +/- 22.000L (22m³) ECS/pers/an. Produire de l'ECS, c'est chauffer de l'eau froide et cela représente +/- 13% de la consommation d'énergie².

Que faire et comment ?

- Faites la chasse aux fuites. Un robinet qui perd au goutte à goutte, c'est +/- 30.000 L d'eau à chauffer
- Privilégiez une douche de 5 minutes (30 à 40 L) à un bain (100 à 130 L) permet d'économiser jusqu'à 75% d'eau chaude
- Coupez l'eau pendant le savonnage
- Une douchette économique, un limiteur de débit ou un émulseur réduisent fortement la consommation en eau
- Demandez à un spécialiste de régler la température de votre chauffe-eau (jamais en-dessous de 60°C)
- Coupez le boiler électrique ou la veilleuse du gaz dès 24h d'absence

A SAVOIR :

des primes sont octroyées par la Wallonie et la commune de Wanze pour l'installation d'un chauffe-eau solaire (voir p.8)



Conseil : La règle de base est de produire l'ECS près de l'endroit de consommation (à moins de 10 mètres) et d'éviter de la stocker

² Bilan énergétique de la Wallonie 2013. Secteur domestique et équivalents ; Décembre 2015.

ELECTRICITÉ

La facture d'électricité annuelle moyenne d'un ménage wallon est d'environ 1000€, c'est-à-dire 42% du total de sa facture énergétique³. Le poste électricité est celui où il est le plus facile de réaliser des économies.

Que faire et comment ?

✓ Electroménagers

- Si vous disposez d'un compteur bi-horaire, utilisez votre électroménager (lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge) aux heures creuses de 22h à 7h ainsi que les week-ends
Précisons que cela permettra une économie sur votre facture, mais pas une économie d'énergie !
- Nettoyez régulièrement les filtres de vos appareils électroménagers
- Séchez votre linge à l'extérieur si possible (économies de +/- 40% par rapport à l'utilisation d'un sèche-linge)
- Placez votre frigo et congélateur loin des sources de chaleur (dans une pièce non chauffée si possible)
- N'oubliez pas de dégivrer votre frigo et congélateur régulièrement (une fine couche de givre de 2mm vous fera consommer +/- 30% d'électricité en plus), ainsi que de dépoussiérer l'arrière des 2 appareils 2 fois par an

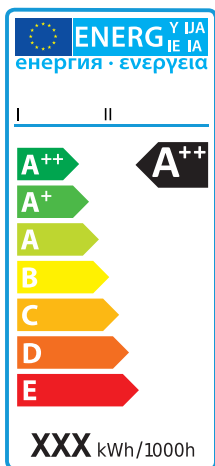
✓ Cuisson

- Utilisez si possible le four à micro-onde au lieu d'un four traditionnel (10 fois moins gourmand)
- Utilisez si possible une cocotte-minute au lieu d'une casserole (économie de +/- 60%)
- Un cuiseur à vapeur permet des économies permettant de cuire plusieurs aliments en même temps (superposition)

³ Bilan énergétique de la Wallonie 2013. Secteur domestique et équivalents ; Décembre 2015.

✓ Eclairage

- Coupez les lumières dans les pièces inoccupées
- Utilisez des ampoules fluocompactes (qui durent 3 fois plus longtemps et consomment 3 fois moins) ou LED (qui durent 10 fois plus longtemps et consomment 10 fois moins)
- Si vous utilisez des piles, préférez des accus rechargeables si possible



Conseils :

- Branchez vos appareils sur une multiprise avec un interrupteur. Vous éviterez des consommations cachées
- Si vous devez changer un de vos appareils électroménagers, optez pour un appareil “basse consommation” A+++ (un peu plus coûteux à l’achat, mais consomme 20% en moins qu’un appareil semblable de classe A++)

Un moyen simple pour maîtriser vos consommations et vous rendre compte directement de vos économies ?

Relevez mensuellement vos consommations en électricité, gaz, eau, etc. sur vos compteurs. Faites-vous un tableau de bord (un tableau de ce type est disponible à l’administration communale), afin d’effectuer un suivi mensuel de vos consommations. Cela vous permettra de constater leur évolution et surtout leur diminution suite à l’application des actions proposées dans ce fascicule, mais aussi vous apercevoir des éventuels problèmes (augmentations inhabituelles, etc.).

Conseils et primes énergie

Des primes pour des travaux économiseurs d'énergie destinées aux particuliers sont octroyées par la Wallonie et la commune de Wanze.

✓ Les travaux pouvant donner lieu à une prime communale sont :

- l'isolation thermique de la toiture, avec une surprime pour l'utilisation d'un isolant d'origine naturelle
- la réalisation d'un audit énergétique
- l'installation d'une chaudière gaz naturel à condensation
- le placement d'un chauffe-eau solaire thermique

✓ Les travaux suivis par le tuteur énergie du CPAS pouvant donner lieu à une prime sont :

- l'isolation des conduites de chauffage
- l'achat d'un électroménager indispensable peu énergivore
- l'entretien d'une chaudière
- l'installation d'une chasse d'eau économique

>>> Pour en savoir plus sur les primes de la Wallonie, consultez le portail énergie à l'adresse <http://energie.wallonie.be> ou contactez le Guichet Energie de Huy au 085/21 48 68 (Place Saint-Séverin, 6 à Huy)

>>> En ce qui concerne les primes communales, renseignez-vous sur www.wanze.be ou à l'administration communale auprès de la conseillère en énergie au 085/27 35 40

Pour les travaux suivis par le tuteur énergie, renseignez-vous au 085/24 15 89

Pour plus d'informations concernant les économies d'énergie dans votre logement, n'hésitez pas à contacter la conseillère en énergie ou le Guichet Energie

Cette brochure a été réalisée par les écoguides énergie et la conseillère en énergie de la commune de Wanze, à l'initiative du Conseil Consultatif Communal des Aînés de Wanze.
Edition 2016.



Pour vous, avec vous